

BLV Mag

n° 227

Février 2024



DOSSIER

L'HABITAT À BOURG-LÈS-VALENCE,
UNE VILLE OÙ IL FAIT BON VIVRE

Sommaire

4 La rétro du mois
Les temps forts en image

5 L'agenda
Les prochains rendez-vous à retenir

6 Le dossier
L'habitat à Bourg-lès-Valence,
une ville où il fait bon vivre

10 La Ville s'engage
Des agents municipaux
au service des Bourcains

11 La vie d'asso
École de golf des Chanalets

12 Le portrait
Ange Benedetti

14 Les tribunes
Libre expression

**15 L'état-civil
et les brèves**

Le dessin de l'actu

par Laurent Miraglia



Mairie de Bourg-lès-Valence

Retrouvez toute l'actualité de votre ville :

www.bourg-les-valence.fr



AGGLAE : VOS DÉMARCHES EN LIGNE EN UN CLIC !

Afin de faciliter vos démarches administratives, vous pouvez désormais vous connecter à Agglae, un outil 2.0 gratuit qui vous permet de réaliser vos démarches en ligne sans bouger de chez vous et quand vous le souhaitez.

Comme par exemple : Signaler un incident ou une anomalie que cela concerne problèmes propreté, voirie, espaces verts, tranquillité publique (tags, dépôt sauvage, trottoir sales...) ou tout type de nuisances sur l'espace public (sonore, animal errant, épave, stationnement gênant...)

Vous avez accès aussi à tous les formulaires de l'agglo :

- Eclairage public,
- Déchèterie,
- Collecte,
- Petite enfance



Entre nous...

“
Une ville qui ne se
développe pas, c'est une
ville qui se meurt
”



Marlène Mourier
Maire de Bourg-lès-Valence

Renforcer l'attractivité de Bourg-lès-Valence, offrir un cadre de vie toujours plus agréable à ses habitants, telles sont les ambitions qui guident notre action municipale. Pour y parvenir, le développement de l'offre de logements de la commune constitue un levier majeur : une ville qui ne se développe pas est une ville qui se meurt.

C'est pourquoi nous avons fixé, à travers notre Plan Local d'Urbanisme, des objectifs ambitieux en matière de production de logements, étalés dans le temps, accessibles à toutes les catégories de population. Des programmes de constructions ont ainsi vu le jour dernièrement, d'autres sont actuellement en cours ou bien encore en phase d'études.

Si nous avons des obligations en matière de logements (loi SRU), nous n'en veillons pas moins à garantir la qualité de chacun des projets. L'aspect architectural des constructions, leur intégration dans l'espace urbain ou encore la présence d'espaces verts à leurs abords (grâce à l'intégration au PLU d'un coefficient biotope) représentent autant de critères déterminants pour la qualité de vie d'un quartier. Nous nous attachons à favoriser une urbanisation vertueuse et non pas une bétonisation effrénée qui vient aggraver et amplifier les inondations et ses dégâts.

Dans les pages de ce numéro du BLV Mag, vous découvrirez plus en détail les différentes facettes de l'action que nous menons en faveur de l'habitat à Bourg-lès-Valence, une ville où il fait bon vivre.



BLV Mag • Directrice de la publication: Marlène Mourier • Direction de la communication: Léa Charlon, Cédric Laurent • Maquette et mise en page: Agence Giesbert & Mandin • Crédit photos: Yanniss Buliard, Yoann Prin, Michel Fabrol, Cédric Laurent • Impression: Menard • Tirage: 10 500 exemplaires. Imprimé sur papier issu de sources responsables FSC • Dépôt légal: à parution • Date de parution: Février 2024 • Distribution: Distribal.

La rétro du mois — Les temps forts en image



6-22 janvier – 8 cérémonies de vœux par quartier



2-19 janvier – Exposition des peintures de Jacques Vialle et de l'association Coloriss salle des mariages – mairie



9 janvier – Cérémonie des vœux au personnel municipal et remise de médailles aux agents



26 janvier – Accueil de la délégation olympique coréenne de taekwondo



27 janvier – Dévoilement du patchwork d'Olimpia Blasco en hommage aux couturiers et couturières ayant confectionné des masques lors de la crise sanitaire



27 janvier – Soutien aux agriculteurs



Janvier - Tournée des vœux aux commerçants



3-4 février – Exposition Lez'Arts Bourcains

L'agenda — Les prochains rendez-vous à retenir



Maison du Pouvoir d'achat
**Permanences chaque mercredi
 en mairie de 14h à 17h
 sur rendez-vous : 06 09 67 92 96**

Venez bénéficier des offres négociées à tarif préférentiel par la municipalité pour des contrats de : mutuelle santé, assurance habitation, alarme individuelle, assurance animale, dispositifs anti-moustiques, fioul, pellets, récupérateurs d'eau...



Exposition "Portraits de femmes"
 à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes
Du vendredi 8 au vendredi 22 mars

Salle des mariages – Mairie



Cérémonie citoyenne
 Remise des cartes électorales aux jeunes électeurs
samedi 9 mars - 11h

Salle des mariages – Mairie



30^e Festival d'un jour
 Grande fête du cinéma d'animation
du lundi 18 au vendredi 23 mars

Renseignements : www.lequipee.com



14^e édition du semi-marathon de Bourg-les-Valence
Dimanche 14 avril

Renseignements et inscriptions : semi-marathon-bourg-les-valence.fr



Humour – Véronique Gallo
 "Femme de vie"
Dimanche 14 mars - 20h

Théâtre le Rhône

Développer l'offre de logements pour tous
en veillant à l'architecture et à la qualité
du cadre de vie



Le Plan Local d'Urbanisme prévoit la production de 1 060 logements sur la période 2019-2030, soit 106 par an. Pour chacun des nouveaux programmes de construction, la municipalité attache un soin particulier à la qualité du projet et de son environnement.



Projet de construction de la Petite Carrière du Geai : une ancienne friche réhabilitée en éco-quartier pour accueillir de nouveaux habitants dans un cadre naturel privilégié

Ce programme de 150 logements (du T2 au T5), dont les travaux ont débuté depuis l'été dernier, constitue une illustration emblématique de la volonté de concilier urbanisation vertueuse et qualité de vie. La municipalité a veillé à privilégier un projet qualitatif, avec une belle architecture, favorisant une véritable mixité de l'habitat avec des logements en habitations intermédiaires et individuelles destinées à du logement locatif abordable et à de l'accession à la propriété. Le projet prévoit des toitures végétalisées sur certaines habitations et la réalisation de 2,6 hectares en espaces verts (soit plus de la moitié de la superficie), avec la préservation de la biodiversité et des espèces présentes sur le site. Les arbres les plus intéressants seront conservés, d'autres seront plantés afin de recréer tout un écosystème. À terme, ce programme permettra d'offrir un logement à de nombreux Bourcaines et Bourcains et d'améliorer la qualité environnementale du quartier du Geai, tout en revalorisant une friche abandonnée donnant lieu à des occupations illicites.

Un cœur de ville transformé avec de nouveaux immeubles sortis de terre ou en cours d'achèvement :

- **Résidence Axe 7** : cet immeuble de 36 logements à l'architecture contemporaine, situé rue Auguste Perret, avec à ses abords d'importants espaces végétalisés, accueillera en rez-de-chaussée le futur centre de santé départemental. En partenariat avec le Conseil départemental de la Drôme et le centre de soins infirmiers, il accueillera 4 médecins généralistes accompagnés de 2 assistants médicaux, en complément des infirmières et aides soignantes du Centre de soins, permettant de renforcer l'offre de soins sur la commune. Ouverture prévue au dernier trimestre 2024.
- **Résidence Imminence** : rue Tony Garnier, la livraison de ces 47 appartements en accession à la propriété est attendue pour 2024.
- **Résidence Les Palmiers** : cette élégante opération de 16 logements locatifs abordables, bordée de palmiers sélectionnés pour leur résistance aux conditions climatiques, a été réalisée par Drôme Aménagement Habitat, rue Tony Garnier. Elle sera inaugurée en avril prochain.

- **Résidence intergénérationnelle rue de l'Île Adam** : au croisement avec l'avenue de Lyon, ce projet d'un genre nouveau constitue une innovation inédite sur notre territoire. Cet immeuble de 42 logements locatifs abordables est destiné à accueillir des seniors autonomes de 65 ans et plus ainsi que des familles, des personnes seules et des jeunes actifs soucieux de créer du lien social et de participer à des projets collectifs au sein de la résidence, grâce à l'intervention d'un animateur spécialisé.
- **Îlot F** : des études sont en cours en vue de réaliser un programme de logements sur le tènement situé entre le pôle petite enfance et l'avenue de Lyon. Au cœur de cet îlot serait aménagé un parc urbain.



La qualité du cadre de vie et de l'environnement au cœur du projet d'urbanisation

Afin de garantir la qualité de vie des habitants, chacun des nouveaux projets de construction est soumis au respect d'un certain nombre de critères établis par la municipalité, comme par exemple :

- La qualité architecturale des bâtiments et leur intégration dans l'espace urbain. De la même manière, la Ville assure un suivi des réhabilitations d'immeubles menées par les bailleurs sur les aspects architecturaux et de façades, comme dernièrement les résidences Valentin, Crussol, Gay Lussac ou rue de la Vorgine, tout comme pour les constructions de nouveaux immeubles, telle la résidence de 28 logements Les Terrasses des Bruyères réalisée par SDH ou la résidence Les Artistes (Drôme Aménagement Habitat).
 - Le respect d'une hauteur d'immeuble maximale à ne pas dépasser selon les secteurs.
 - La préconisation de façades blanches (hors zones de valorisation patrimoniale), pour maintenir la fraîcheur des bâtiments en période de forte chaleur.
 - L'intégration d'un coefficient biotope au Plan Local d'Urbanisme, qui garantit une surface minimale d'espaces verts pour chaque nouvelle construction.
- A noter également, dans le cas d'une rénovation globale d'immeuble (énergétique, de façade...), les propriétaires de logements locatifs privés peuvent bénéficier d'une aide au financement des travaux de la part de la commune et de l'Agglomération en échange du conventionnement de leur bien, en plus d'un abattement fiscal sur les revenus locatifs. En acceptant de louer leur bien à des ménages sous condition de ressource et à loyer abordable, les propriétaires profitent en contrepartie d'une réduction importante du coût de leurs travaux. Plus de renseignements : Maison de l'Habitat : 58, avenue Sadi-Carnot (Valence) - 04 75 75 41 25.

Loi SRU : une obligation de construction de logements sociaux et des pénalités financières imposées par l'État

4^e ville de la Drôme avec près de 20 000 habitants, Bourg-lès-Valence fait partie des communes pour lesquelles l'État, à travers la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), impose un taux d'au moins 25 % de logements sociaux. Malgré les efforts déjà conséquents réalisés depuis plusieurs années, la ville atteint 17% de logements sociaux et se voit infliger chaque année d'importantes pénalités financières totalement disproportionnées pour la commune, ce que déplore l'équipe municipale. En dépit de ces amendes, la municipalité est toujours demeurée fidèle à son engagement de ne pas augmenter ses taux d'imposition.

LOI SRU :

CETTE LOI IMPOSE 25 % DE LOGEMENTS SOCIAUX SUR LA COMMUNE
SOIT 712 LOGEMENTS À CONSTRUIRE

- 218 000 € d'amende en 2023
- Près de 400 000 € d'amende attendus en 2024



“

Malgré l'établissement de contrats triennaux établis entre la Ville et l'État pour étaler les constructions dans le temps, la commune est tenue de créer chaque année 80 logements sociaux, dans un contexte où nous manquons de fonciers disponibles pour construire et où l'artificialisation des sols sera contrainte par l'application de la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Dans son discours de politique générale, le nouveau Premier ministre a annoncé une évolution de la loi SRU. Après les mots, nous attendons désormais des actes concrets.

Dominique Gential, Adjointe au Maire déléguée à l'urbanisme

”

Une Commission Droits et Devoirs pour venir en aide aux acteurs du logement

Organisée chaque année sous la présidence de Madame le Maire, cette instance réunit les responsables de services municipaux concernés ainsi que des représentants de bailleurs sociaux, d'agences immobilières et de syndicats de copropriétés.

Créée par la Ville en 2015, son objectif est d'apporter une aide aux gestionnaires de logements lorsqu'ils se sentent démunis face à certaines situations : loyers impayés, problèmes d'hygiène, de tranquillité publique, de voisinage, ou liés aux animaux de compagnie...



Face à ces situations, la Ville met en place des médiations en mairie ou en pied d'immeubles qui permettent, dans la majorité des cas, de rétablir un dialogue jusque-là rompu.

La Commission Droits et Devoirs est ainsi devenue un véritable outil qui permet de traiter des conflits et d'éviter leur aggravation ou leur judiciarisation.

+ de renseignements

Service Logement Service Urbanisme
📍 270 rue de la Vorgine 📍 36 rue des Jardins
☎ 04 75 79 45 57 ☎ 04 75 79 45 60

Maison de l'Habitat
(Valence Romans Agglo)
📍 58, avenue Sadi-Carnot (Valence)
☎ 04 75 75 41 25



De gauche à droite : Elise Bos-Marrocq, Louis Simon, Pascale Troncy, Aurore Mermet, Karen Poince-Chanrond, Sophie Rousset

Une nouvelle Directrice Générale des Services et de nouveaux cadres dirigeants au sein de l'équipe du personnel communal

- **Pascale Troncy** a pris ses fonctions de Directrice Générale des Services le 1er décembre dernier après avoir exercé durant plusieurs années à un poste similaire au sein de la commune de Montmélián en Savoie et auparavant, à la mairie de Chambéry.
- **Elise Bos-Marrocq**, nouvelle Directrice des finances, de la commande publique et des ressources informatiques, venue du Département de l'Ain avec une grande expérience en matière juridique, financière et en marchés publics, a intégré les services en octobre dernier.
- **Aurore Mermet**, jusqu'alors en poste au Conseil départemental de la Drôme, a rejoint la collectivité comme Directrice de l'aménagement urbain depuis le début du mois de janvier, en même temps que **Karen Poince-Chanrond**, nouvelle Adjointe au Responsable de la police municipale.

- **Sophie Rousset**, chargée des partenariats et des financements extérieurs, est rattachée à la Direction Générale depuis le mois de septembre dernier.
- **Louis Simon**, initialement recruté pour assurer l'organisation du semi-marathon, s'est vu confier la responsabilité du service Sports-Animation-Jeunesse depuis bientôt un an, en avril 2023.

L'arrivée de ces compétences permettra une organisation optimale des services de la municipalité avec toujours le même objectif : assurer un service public de proximité efficace et accessible à tous, au plus près des attentes des Bourcaines et des Bourcains.



À la découverte des greens, dès le plus jeune âge

Labellisée par la Fédération Française de Golf depuis 2018, l'école de golf des Chanalets permet aux plus jeunes de découvrir et de pratiquer ce sport encore trop méconnu, de septembre à juin pendant les périodes scolaires, dans une ambiance ludique et conviviale.

L'école compte actuellement près de 65 enfants âgés de 5 à 18 ans, répartis en 9 groupes d'âges et de niveaux. Chacun d'entre eux bénéficie de l'encadrement de 3 enseignants diplômés d'État, assistés de 11 animateurs sportifs bénévoles.

L'adhésion à l'association offre plusieurs avantages, parmi lesquels le prêt du matériel pendant et hors des cours, l'accès illimité toute l'année aux infrastructures du golf et le financement intégral des inscriptions aux compétitions individuelles et par équipes.

Autant de raisons pour les petits Bourcains de s'essayer à cette discipline à travers laquelle plaisir d'une activité de plein air et exigence sportive se mêlent dans un cadre naturel privilégié. À noter : deux séances d'essais sont proposées gratuitement.

+ de renseignements

📍 1812, route de l'Amiral Marc de Joybert

☎ 04 75 83 16 23

@ info@golf-chanalets.com

🌐 www.golf-chanalets.fr/base/ecole-de-golf

Le portrait — Ange Benedetti



Le gardien de l'ancienne carrière du Geai

Après avoir sillonné le monde comme militaire et créé un club de plongée en Corse, Ange Benedetti vit aujourd'hui à Bourg-lès-Valence, dans le quartier du Geai. Ces dernières années, une mission singulière occupait sa retraite : protéger l'ancienne carrière Girard des intrusions. Jusqu'alors laissé à l'abandon, le site est aujourd'hui en cours d'aménagement pour accueillir un programme de logements.

À lui seul, le salon d'Ange Benedetti forme un résumé condensé de sa vie et donne à voir au visiteur un aperçu de ce qu'en fut la richesse : ici, des boussoles repêchées dans des épaves de navires, là, une véritable vertèbre de baleine, aux murs, des masques africains, qui côtoient des photos de plongée sous-marine...

Cette discipline est d'ailleurs devenue une véritable passion pour lui, au point d'ouvrir son propre club de

plongée en Corse, d'où Ange Benedetti est originaire. *“Le monde sous-marin m'a fait découvrir énormément de choses, c'est un univers à part, très beau. Une fois sous l'eau, on passe à autre chose, on laisse tous nos soucis dans le bateau”.*

Sa structure avait notamment la particularité d'accueillir des personnes en situation de handicap, un public dont Ange Benedetti conserve des souvenirs poignants. *“Ces gens-là possèdent une*

puissance intérieure phénoménale. J'ai souvenir d'un couple de parents venu me voir pour offrir un baptême de plongée à leur fils de 12 ans qui était non-voyant. Toute la difficulté consistait à établir un moyen de communication entre nous, car en plongée, il est impossible de parler, tout passe par la gestuelle. Or, dans ce cas, il a fallu mettre en place un code tactile. Une fois revenu sur le bateau, ce jeune s'est littéralement exclamé "C'est incroyable tout ce qu'Ange m'a fait voir !" C'est extraordinaire !"

En tant que militaire, il a d'abord servi dans la Marine nationale, sur le porte-avion Foch à partir de 1963, avant de rejoindre les rangs de la Légion étrangère. "Algérie, Maroc, Tunisie, Libye, Niger, Nigeria, Côte-d'Ivoire, Gabon, Djibouti, Indonésie... J'ai été amené à découvrir de nombreux pays."

Ange Benedetti a depuis regagné la terre ferme à Bourg-lès-Valence, où il réside quartier du Geai depuis maintenant une dizaine d'années, aux abords de l'ancienne carrière Girard, un site de 4,5 hectares dont les activités d'extraction et de fabrication de parpaings ont été stoppées il y a plus de 30 ans.

"L'exploitation avait déjà cessé depuis longtemps lorsque je suis arrivé ici. Très vite, je me suis aperçu que le terrain, à l'abandon, était squatté par différents

types de population, pas toujours faciles à gérer. J'en ai alors parlé à la propriétaire de la carrière, qui m'a gentiment demandé s'il m'était possible de surveiller tout cela, ce que j'ai accepté."

Débute alors une nouvelle étape dans le parcours d'Ange Benedetti, devenu le gardien officiel de la carrière du Geai. "J'avais installé plusieurs panneaux, très visibles, mentionnant qu'il s'agissait d'une propriété privée, que l'entrée était interdite. Malgré cela, plusieurs groupes venaient tout de même s'installer. Il y a eu de tout : des squatteurs dormant à la rue, des dépôts de matériels volés entreposés en attendant d'être vendus, des trafics de drogue, et même, des jeunes gens s'adonnant à des séances photo en tenues légères. Souvent, ma stature et mon expérience suffisaient à les faire partir. Certaines fois, cela s'est avéré plus compliqué et il est arrivé que la police me vienne en aide à certains moments."

Des anecdotes qui appartiennent désormais au passé puisqu'une page s'est tournée dans l'histoire de la carrière. Depuis l'été dernier, ses seuls visiteurs sont les engins de chantier qui procèdent à la dépollution du site en vue de sa requalification. La friche fait en effet l'objet d'une revalorisation environnementale, pour accueillir à terme un programme de 150 logements.

“

Le monde sous-marin m'a fait découvrir énormément de choses, c'est un univers à part, très beau. Une fois sous l'eau, on passe à autre chose, on laisse tous nos soucis dans le bateau.



Expression du groupe majoritaire "ENGAGÉE"

Communiquer pour rendre compte de l'action municipale aux administrés

En tant qu'élus, il est de notre devoir de vous informer très régulièrement des projets et actions que nous menons pour vous au quotidien. Communiquer n'est pas un vilain mot. C'est vous rendre compte de l'ensemble du travail effectué par l'équipe municipale, réalisé en partie avec vos impôts, c'est-à-dire avec votre argent. Aussi, nous nous devons de vous faire savoir comment il est dépensé.

C'est tout le sens des différents supports de communication que la mairie a développé à destination de la population et qu'elle alimente en permanence, à l'image de ce magazine municipal que vous recevez tous les mois dans vos boîtes aux lettres, mais également du nouveau site Internet de la Ville (prochainement, celui du théâtre le Rhône), des différents réseaux sociaux de la municipalité, des campagnes d'affichage ou encore des panneaux lumineux.

Nous agissons pour la transformation de Bourg-lès-Valence et l'amélioration du cadre de vie de ses habitants : il est essentiel pour nous de vous tenir informés systématiquement et régulièrement via différents canaux de communication.

Communiquer, c'est faire savoir ! C'est la base de toutes relations humaines.

Marlène Mourier - Eliane Guillon - Aurélien Esprit - Dominique Gential - Geneviève Audibert - Grégoire Tafankejian - Audrey Renaud - Florian Reverdy - Danièle Payan - Thierry Belle - Tanguy Gerland - Vincent Fugier - Agnès Lapeyre - Stéphanie Marillat - Paolino Tola - Rachel Vaque - Manuel Jamakorzian - Chantal Billiet - Mamadou Diallo - Rosaline Aslanian-Habrard - Alexandre Baillet - Nancy Guiboud - Patrick Pagnoux - Martine Imbert

Expression du groupe d'Opposition "Ensemble pour Bourg-lès-Valence"

Explosion des frais de communication du Maire : + de 400 000 €, un montant exorbitant !

La ville a déjà réglé 200 000€ de communication et au conseil du 12 décembre, sur décision du maire, une agence Toulousaine a été renouvelée pour + 200 000€.

Ainsi, la ville aura dépensé plus de 400 000€ pour la communication du maire !

Il est regrettable que ces fonds n'aient pas été utilisés pour améliorer les services aux citoyens : cantines, seniors, associations, police...

Belle année 2024

Wilfrid Pailhès - Christiane Ranc - Alexandre Pothain - Frédéric Tremblay - Maria Carlomagno - Denis Cluzel - Marie-Hélène Miramont - Georges Ishacian

Cimetière du Pavillon : l'engazonnement des allées se poursuit

A partir du mois de mars, l'ensemble des allées du cimetière du Pavillon fera l'objet d'un engazonnement.

Jusqu'à la repousse complète du gazon, la terre des allées sera ainsi retournée durant quelques semaines.

Ces aménagements traduisent l'engagement de la municipalité de favoriser le développement de la végétalisation et des îlots de fraîcheur au sein de l'espace public.

La Ville remercie par avance les usagers pour leur compréhension quant aux perturbations éventuelles qu'ils pourront rencontrer pour circuler dans le cimetière durant cette période de travaux.

Déploiement de la fibre à Bourg-lès-Valence

Près de 90 % des foyers sont éligibles à ce jour.

Conformément à la loi, ce projet, débuté depuis 2017, est entièrement géré par un opérateur privé, Orange. L'équipe municipale suit toutefois très attentivement le déploiement de la fibre optique sur la commune.

Tous Alabri

Nouveauté 2024 : le service Alabri (Accompagnement pour l'adaptation de votre bâti au risque inondation) est maintenant accessible à l'ensemble des habitants de l'Agglo.

Ce dispositif permet aux propriétaires de réaliser gratuitement un diagnostic de vulnérabilité de leur habitation face aux risques d'inondations. Le coût de ce diagnostic est pris en charge par l'Agglo et l'État. Il permet de déterminer les aménagements les plus adaptés : batardeaux, clapets anti-retour, colmatage des gaines techniques, réhausse d'aérations et de prises électriques, mise en séparatif du réseau électrique...

Si des travaux d'aménagement sont à prévoir, ils peuvent être financés jusqu'à 80 % par l'État dans le cadre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs.

+ d'infos : alabri@valenceromansagglo.fr

État civil

NAISSANCES

Jana Aouiche
Adèle Barallon

Noah Coste
Marco Perissoutti

Rayan Santos Pinto
Bartolomé Serrano

Anna Begou
Paul Chizat

DÉCÈS

Georges Terras
Georges Debize
Isabelle Bard

Pierre Ousia
André Robinaud
Gabrielle Revol

Michel Barthelot
Thierry Blanc
Yvette Daronnat

Georgette Héraud
Éliane Blanc

BOURG-LÈS-VALENCE

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2024 /2025

ENTRÉE EN PETITE SECTION ET NOUVEAUX ARRIVANTS

enfants nés en 2021

DU LUNDI 18 MARS AU VENDREDI 19 AVRIL 2024

Transmission par mail à l'adresse :
Accueilinscription@bourg-les-valence.fr
des documents suivants (format pdf ou photo) :

1. livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
2. justificatif de domicile de moins de 3 mois (attestation sur l'honneur en cas d'hébergement)
3. jugement de divorce, le cas échéant
4. Dossier Unique d'inscription (à télécharger sur le site internet de la ville sur le portail famille)

DEMANDE DE DÉROGATION

Dossier à demander par mail :
Accueilinscription@bourg-les-valence.fr
Date limite de dépôt des dossiers complets
19 AVRIL 2024

CONTACT :

04.75.79.45.11
Pôle Accueil Inscription
Hôtel de Ville
BOURG-LÈS-VALENCE

POUR LE PASSAGE EN CP

Aucune démarche
à effectuer en Mairie
Les informations seront
communiquées par l'école

30^e

festival

GRANDE FÊTE
DU CINÉMA
D'ANIMATION

D'UN JOUR

18-23 mars 2024

30
ANS

AU PROGRAMME POUR LES 30 ANS DU FESTIVAL ?

Projections de films internationaux, démonstration, exposition, ciné-concert, espace de réalité virtuelle, ateliers d'expérimentations, rencontres avec les professionnels du Pôle de l'image animée à travers des visites guidées de studios et des présentations de projets en cours de production...

RENDEZ-VOUS

À Bourg-Lès-Valence et dans les 8 autres villes partenaires du Festival !

WWW.LEQUIPEE/FESTIVAL-UN-JOUR